Centre Pompidou

MISE A DISPOSITION DE PLACES DE STATIONNEMENT POUR LES VEHICULES DU CENTRE POMPIDOU ET PRESTATIONS ASSOCIEES

LOT N°1 | VEHICULES DES AGENTS

MARCHÉ N° 26-CP04-096-AC

LETTRE DE CONSULTATION

Le présent document décrit les modalités et les conditions dans lesquelles la réponse du candidat doit être apportée. Le candidat est invité à en prendre connaissance avant la remise de son dossier.

Date et heure limites de dépôt de l'offre :
MARDI 22 SEPTEMBRE 2026 À 12 HEURES

Dépôt obligatoire par voie dématérialisée sur le profil acheteur

SOMMAIRE

ARTICLE 1 | POUVOIR ADJUDICATEUR 3
ARTICLE 2 | OBJET DE LA CONSULTATION 3
ARTICLE 3 | CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA CONSULTATION 4
ARTICLE 4 | PRESENTATION DE L'OFFRE ET NEGOCIATIONS 6

ARTICLE 1 | POUVOIR ADJUDICATEUR

Pouvoir adjudicateur :

Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou
75191 Paris Cedex 04

ARTICLE 2 | OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 CONTEXTE

Dans le cadre de la fermeture du site principal du Centre Pompidou, les espaces des sites annexes du Centre accueillent des agents dont l'activité est redéployée au 25 rue du renard et au 23 rue Saint-Merri dans le 4ème arrondissement de Paris.

2.2 OBJET

Le présent accord-cadre a pour objet des **prestations de mise à disposition de places de stationnement pour les véhicules des agents du Centre Pompidou et prestations associées.**

Code CPV : 98351100-7 Services de parking

2.3 ALLOTISSEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 2113-11 alinéa 2°, le marché objet de la présente consultation est alloti.

Le lot n°2 relatif aux places de stationnement pour les véhicules de services est passé dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R. 2122-3 alinéa 2° du code de la commande publique.

2.4 FORME DU MARCHÉ

Il s'agit d'un accord-cadre **composite de services conclu avec un seul opérateur (mono-attributaire)** et composé :

- d'une part traitée à prix forfaitaires en application de l'article R. 2112-6 2° du code de la commande publique, pour les prestations définies à l'AECCP.

- d'une part traitée à prix unitaires en application de l'article R. 2112-6 1° du code de la commande publique, pour les prestations définies dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), sans montant minimum et avec un montant maximum de 5 000 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre, toutes reconductions comprises .

ARTICLE 3 | CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA CONSULTATION

3.1 PROCEDURE DE PASSATION

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

Code CPV : 98351100-7 Services de parking

3.2 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Sans objet.

3.3 MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : **https://www.marches-publics.gouv.fr**.

Le contenu du dossier de consultation est le suivant :

- la présente lettre de consultation ;
- l'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières (AE-CCP).
- le bordereau des prix unitaires (BPU) ;

3.4 CRITERES DE SELECTION DES OFFRES ET METHODE DE NOTATION

En application de l'article L. 2152-7 du code de la commande publique, le marché est attribué au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères objectifs, précis et liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution. La somme des notes obtenues par les offres des soumissionnaires donne un total sur 100 points. Les offres régulières, acceptables et appropriées sont, conformément à l'article R. 2152-6 du code précité, classées par ordre décroissant, en appliquant les critères d'attribution ci-dessous définis. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui obtient la note totale la plus élevée sur 100 points ; le marché sera attribué au candidat qui obtiendra la note totale la plus élevée sur 100 points au vu du classement sur la base de l'offre retenue.

Les critères sont les suivants :

CRITERES ET SOUS-CRITERES	PONDERATION
Critère 1 : valeur technique de l'offre	**30 points**
Sous-critère 1 : Gardiennage et astreinte Nature de la présence sur site et amplitude horaire, joignabilité 24h/24 et 7j/7, délai d'intervention garanti en cas d'incident, procédure d'escalade.	**15 points**
Sous-critère 2 : Gestion des autorisations Nombre d'autorisations incluses par place, existence et niveau d'un plafond, autonomie de l'outil mis à disposition, délai de prise en compte des modifications, et degré d'intervention attendu de nos services dans la gestion quotidienne des droits d'accès.	**15 points**

Critère 2 : Performance environnementale de l'offre Performance énergétique et environnementale de l'exploitation du parc de stationnement : type d'éclairage, dispositifs d'asservissement à la détection de présence ou à la lumière naturelle, gestion de l'allumage et de la ventilation, régulation de la ventilation en fonction de l'occupation réelle des zones concernées, part d'électricité d'origine renouvelable, dispositif de suivi ou de mesure de la consommation électrique mis à disposition du Centre Pompidou ; tri et valorisation des déchets d'exploitation.	**10 points**
Critère 3 : valeur financière de l'offre sur la base du montant total du devis. ***note = (offre la moins-disante / offre considérée) x 50, appliquée au scénario de référence décrit ci-dessous.***	**60 points**

3.5 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de **90 jours** calendaires à compter de la date limite de réception des offres.

3.6 COMMUNICATION ET ECHANGES D'INFORMATIONS PAR VOIE ELECTRONIQUE

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Le Centre Pompidou se réserve le droit d'apporter, au plus tard 2 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Le délai est décompté à partir de la date à laquelle ces modifications ont été diffusées aux entreprises candidates. Si la date limite de remise des offres est reportée, cette disposition est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Pour obtenir tous renseignements d'ordre technique ou administratif qui leur seraient nécessaires au cours de l'examen du dossier de consultation et/ou de l'élaboration de leur réponse, les candidats devront faire parvenir au plus tard 3 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres une demande écrite sur la plateforme de dématérialisation : https://www.marches-publics.gouv.fr/ Les réponses aux questions parvenues dans ce délai seront envoyées à tous les candidats au plus tard 2 jours calendaires avant la date limite pour la réception des offres.

Il ne sera répondu à aucune question orale.

Tous les candidats seront avisés des résultats de la consultation, conformément à l'article L. 2181-1 du code de la commande publique.

ARTICLE 4 | PRESENTATION DE L'OFFRE ET NEGOCIATIONS

4.1 DOCUMENTS ATTENDUS

L'offre du candidat est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
AE-CCP	L'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières complété
Devis	Devis détaillé
BPU	Bordereau des prix unitaires complété
Mémoire technique	Mémoire technique décrivant le dispositif de gardiennage/astreinte et le système de gestion des autorisations

4.2 NEGOCIATIONS

Le Centre Pompidou classera les offres initiales au regard des critères ci-dessus. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. S'il n'utilise pas cette possibilité, les modalités de négociations sont décrites ci-après.

Les négociations seront engagées avec les deux candidats les mieux classés ayant présenté une offre initiale à la condition que celle-ci ne soit ni inappropriée au sens de l'article L. 2152-4 du code de la commande publique, ni jugée anormalement basse au sens de l'article L. 2152-5 du code de la commande publique. Les candidats ayant remis une offre inappropriée ou anormalement basse sont éliminés. L'objectif des négociations est d'obtenir une offre la plus apte à répondre aux besoins exprimés dans les documents de la consultation. Les négociations pourront porter sur tous les éléments de l'offre et seront menées dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats et du secret industriel et commercial.

4.3 MODALITES DE REMISE DE L'OFFRE

Le pli doit être reçu par le Centre Pompidou au plus tard à la date et heure limites annoncées en page de garde du présent document par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Il est possible d'envoyer également par voie papier une copie de sauvegarde, celle-ci devra être envoyée par courrier sous pli recommandé avec accusé de réception avec la mention « COPIE DE SAUVEGARDE : 26-CP04-096-MA – Places de stationnement lot 1 » NE PAS OUVRIR